

1.0 MODALITÉS DE VENTE

Modalités de vente pour les distributeurs de Victaulic

1. **LA TAXE DE VENTE** est à rajouter le cas échéant.
2. **LES CONDITIONS DE PAIEMENT** sont de 30 jours nets à compter de la date de la facture.
3. **LES FRAIS MINIMUMS DE FACTURATION** sont de 500 \$ net par commande unique.
4. **CONDITIONS D'EXPÉDITION** FAB du point d'expédition (notre choix) transport prépayé et autorisé pour une commande unique (à l'exception des Vic-Headers) d'une valeur nette de 12 500 \$, expédiée en une fois vers une seule destination à même les réserves du distributeur, à l'exception des Territoires du Nord-Ouest, du Yukon et de Nunavut. Les frais d'expédition et de manutention des commandes d'un montant net inférieur à 12 500 \$, FAB du point d'expédition (notre choix) seront payés par le client. L'acheminement le plus direct et le plus économique vers les points de livraison reconnus sera utilisé, à notre entière discrétion. Le coût d'un acheminement ou emballage spécial, ou de toute manutention particulière demandée par le client et qui diffère de nos méthodes normales de manutention, sera ajouté à la commande et payé par le client. Des frais de transport supplémentaires peuvent être rajoutés sur certaines gammes de produits (p. ex., les accouplements, raccords, robinets et compensateurs de dilatation de grand diamètre).
5. **ACHEMINEMENT** L'acheminement le plus direct et le plus économique vers les points de livraison reconnus sera utilisé, à notre entière discrétion. Si un acheminement spécial est souhaité, ceci doit être mentionné dans la commande.
6. **DATE D'EXPÉDITION** Nous acceptons vos commandes sous réserve d'approbation de notre Service de crédit, et subordonnées aux grèves, accidents ou toutes autres causes imprévisibles hors de notre contrôle, et aux modalités de ventes exposées ci-après. Victaulic s'efforcera d'expédier la marchandise à la date de livraison prévue, mais se réserve le droit de l'expédier dans un délai ultérieur raisonnable. Victaulic ne sera en aucun cas tenue responsable des dommages de toute nature, y compris, mais sans s'y limiter, des dommages accidentels ou consécutifs des pertes de profits ou de ventes ou dommages-intérêts, directement ou indirectement liés au retard ou défaut à respecter la date d'expédition.
7. **MANQUES** Tout le matériel est soigneusement examiné, compté et emballé par des employés expérimentés. **Les réclamations doivent être faites dans les 10 jours suivant la réception de la marchandise.** Le compte est déterminé en fonction du poids. Les réclamations pour manque de marchandise sont soumises à ce test.
8. **PERTE, DOMMAGE OU RETARD D'EXPÉDITION** Toute marchandise expédiée devient la propriété de l'acheteur lorsque la compagnie de transport prend livraison des produits, même si le prix indiqué comprend les frais de transport. La compagnie de transport est responsable envers l'acheteur, de la livraison complète et sécuritaire des marchandises. Il incombe à l'acheteur de faire une réclamation à la compagnie de transport pour tout dommage, toute perte ou livraison incomplète des marchandises achetées. Pour votre protection, faites vérifier les dommages, le manque de marchandise ou les retards d'acheminement par l'agent de la compagnie de transport et notez-les sur la facture de transport avec sa signature. La responsabilité de Victaulic prend fin lorsque les marchandises sont livrées en bonne condition au transporteur et qu'un reçu est obtenu.
9. **ANNULATIONS** Les commandes ayant été acceptées ne peuvent pas être annulées sans notre consentement écrit. Les commandes d'articles non standard (non annulable et non remboursable), que ceux-ci figurent sur la liste de prix et soient indiqués par prix dans les zones ombragées ou aient été fabriqués sur commande, ne peuvent pas être annulés.
10. **RETOUR DE MARCHANDISE** Les articles non standard (non annulable et non remboursable), que ceux-ci figurent sur la liste de prix et soient indiqués par prix dans les zones ombragées ou aient été fabriqués sur commande, ne peuvent pas être retournés une fois la vente conclue. Victaulic se réserve le droit de changer la désignation d'un article à standard ou non-standard sans aucun préavis. Un retour d'article sera autorisé pour cette marchandise uniquement dans le cas où l'erreur d'expédition ou de traitement de la commande vient de Victaulic et est signalée sous un délai de 10 jours suivant l'expédition. Les produits Victaulic excédentaires autorisés à être retournés seront munis d'un numéro d'autorisation de retour de matériel (ARM) et d'une évaluation de crédit basée sur le montant de la facture d'origine. La marchandise retournée à Victaulic sera acceptée seulement si le numéro d'ARM est clairement indiqué et si la marchandise est reçue en un seul envoi. Un crédit sera offert seulement pour les articles standard qui figurent sur la liste de prix (indiqués avec un prix non ombragé) et qui pourront être revendus. Les robinets doivent pouvoir être revendus et se trouver dans leur emballage d'origine. Les robinets ne seront pas remis en état. Les têtes d'arroseur doivent être retournées dans leur emballage d'usine et d'origine par lot standard, non ouvert, dans un état revendable, et ne doivent présenter aucun signe d'altération ou de dommages. Aucun crédit ne sera accordé pour les joints d'étanchéité que ceux-ci soient en vrac ou en accouplements. Le crédit final sera de moins de 35 %, une fois que les charges de réapprovisionnement, le coût de remise en état et le transport d'origine auront été payés. Pour les sommes de marchandises retournées ayant une valeur nette totale de moins de 1 000 \$, les frais de réapprovisionnement seront d'un minimum de 300 \$. D'autres conditions peuvent s'appliquer pour le retour de certaines marchandises. Si vous envisagez de retourner de la marchandise, communiquez avec Victaulic pour obtenir plus de détails.
11. **CHANGEMENTS AUX MODALITÉS** Aucune transformation, modification ou dérogation de ces modalités de vente, qu'il s'agisse des bons de commandes des clients ou autres achats, ne sera valide sauf si la modification est expressément acceptée par écrit par un représentant autorisé de Victaulic.

Victaulic souscrit à une politique d'amélioration continue de la qualité de ses produits, et par conséquent, se réserve le droit de modifier les spécifications et la conception des produits, ainsi que des équipements standard, sans préavis et sans aucune obligation.

2.0 GARANTIE

Nous garantissons que tous nos produits seront libres de défauts de matériau et de main-d'œuvre sous conditions normales d'utilisation et d'entretien. Notre responsabilité en vertu de la présente garantie se limite, à notre discrétion, à la réparation ou au remplacement en usine de tout produit jugé, après examen à notre satisfaction, défectueux dans l'année suivant sa livraison à l'acheteur d'origine et faisant l'objet d'un retour, frais de transport prépayés.

LA PRÉSENTE GARANTIE EST FAITE DE FAÇON EXPRESSE REMPLAÇANT TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE MARCHANDISAGE OU DE SATISFACTION À UNE APPLICATION SPÉCIALE. LE SEUL REMÈDE EXCLUSIF À L'ACHETEUR SERA LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT DU PRODUIT DÉFECTUEUX COMME STIPULÉ ICI. L'ACHETEUR ACQUIESCE QU'AUCUN AUTRE REMÈDE (COMPRENANT, SANS S'Y LIMITER : LES DOMMAGES D'INCIDENCE OU DE CONSÉQUENCE POUR PERTE DE VENTES ET REVENUS, POUR BLESSURES AU PERSONNEL OU DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ OU TOUT AUTRE PERTE D'INCIDENCE OU DE CONSÉQUENCE) NE LUI SERA DISPONIBLE.

Victaulic n'assume aucune autre responsabilité, ni n'autorise aucune autre personne à assumer aucune autre responsabilité en son nom, qui soit reliée à la vente de tels produits.

La présente garantie ne s'applique pas aux produits ayant fait l'objet d'un mauvais usage, de négligence, d'un accident, d'une réparation ou d'une modification quelconque hors de l'usine Victaulic et d'un usage contraire aux instructions ou recommandations de Victaulic. Victaulic ne pourra en aucun cas être tenue responsable des erreurs de conception résultant de l'inexactitude ou du caractère incomplet des données fournies par l'acheteur ou ses représentants.

Les pièces de provenance autre que Victaulic utilisées dans les systèmes vendus par Victaulic seront couvertes par la garantie du fabricant d'origine de celles-ci.

EN VIGUEUR LE 5 FÉVRIER 2018

Marques de commerce

Victaulic et toutes les autres marques Victaulic sont des marques de commerce ou marques déposées de Victaulic Company, ou de ses entités affiliées aux États-Unis ou dans d'autres pays.

29.01-C-FRC 1494 Rev G Mis à jour 02/2018 © 2018 Victaulic Company. Tous droits réservés.